80e ANNEE. — N° 21. DIMANCHE 18 FEVRIER 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

On va enseigner l'art de mentir dans les écoles du Reich ! Les indigènes de Bochie ont de telles dispositions naturelles que leurs professeurs n'auront pas de peine à en faire des maîtres. Seulement, on commence à les connaître assez pour s'en méfier et ils ne feront jamais croire que ce sont les Polonais qui ont envahi le Reich et qui martyrisent les Allemands !

Propagande allemande ! Contre-propagande française dont s'occupe en ce moment le Parlement ! Importante question dans ce conflit où les opérations militaires sont précédées d'attaques massives contre le moral du pays que nos ennemis essayent de démolir avant de s'attaquer à sa résistance armée...

Pendant qu'on discute sur les meilleurs moyens à employer pour déjouer sur ce terrain, comme sur tous les autres, les manœuvres hitlériennes, il est intéressant de relever, chez nos ennemis, des indications sur leurs plans et leurs procédés. Ils viennent de nous en fournir l'occasion.

⁂

Cédant à leur manie d' « organisation », ils ont codifié en chapitres et paragraphes la doctrine de l'imposture et la manière dont il faut la pratiquer pour qu'elle donne son maximum de résultats.

Pour mieux tromper l'opinion universelle, l'Allemagne s'est toujours efforcée de donner, à sa publicité mensongère, une apparence de fondement « scientifique ». Désormais, elle fera mieux. Elle va organiser un enseignement « méthodique » de cette science qui consiste à maquiller le mensonge en vérité. Et cet enseignement figurera au premier rang dans le programme des Universités !

La *Gazette de Francfort* du 20 janvier nous apporte cette nouvelle. Cet organe important de la presse nazie vient de publier un article du Docteur Hans Baer, chargé de diriger cet enseignement. Le « Bulletin du Centre d'informations » nous en fournit la traduction, et cela vaut d'être connu.

⁂

Ce Herr Docktor est quelque chose comme le directeur général des Cours de propagande. Il a dû prendre ses diplômes de Menteur en Chef à l'école du stropiat Goëbbels, et le disciple fait honneur au Maître.

Il déclare d'abord qu'il faut savoir cultiver la propagande pour qu'elle donne tous ses fruits. Puis, avant d'en définir les règles, il en attribue l'invention à la Grande-Bretagne, ce qui serait un peu humiliant pour le Reich hitlérien ! Nous lui rendons mieux justice en proclamant que les Allemands n'ont pas besoin d'exemples ni de leçons pour savoir mentir !

Ayant ainsi déblayé le terrain, le Herr Docktor expose les principes généraux de sa crapuleuse doctrine. Ils sont au nombre de quatre, que voici résumés :

1° Il s'agit, lorsque des intérêts certains sont en présence, « *de jeter toute la lumière sur ses propres arguments et de jeter dans l'ombre ceux de ses adversaires* ». A cette pratique de la fourberie systématique élevée à la hauteur d'un principe, le docteur a donné un nom charmant. Il appelle cela « *la loi des contrastes* ».

2° Il s'agit « *d'appuyer ses raisonnements sur des principes idéologiques dont la justesse importe peu, mais qui servent à dissimuler des arrières-pensées véritables* ». On invoque le bien pour faire le mal. On organise la torture en invoquant la justice, et l'esclavage des peuples en proclamant leur libération. Et le herr docktor donne, à cette ignoble tartuferie, un nom vraiment magnifique. Il appelle cela « *la loi des masques idéologiques* ».

3° Il faut « *présenter l'adversaire comme un monstre et le salir* ». Cette fois, le savant docteur est resté sec. Il n'a pas trouvé de titre scientifique à son troisième principe. Il y a, dans notre théâtre, une pièce de Beaumarchais où un personnage, dénommé Basile, qui ne se piquait pas de science, appelait cela tout simplement de « la calomnie ».

4° Enfin, d'un point de vue « stratégique », cette fois, le but étant la décomposition des peuples, il s'agit « *d'exciter la haine entre groupes sociaux, ouvriers contre paysans, catholiques contre protestants, mahométans contre hindous, inférieurs contre supérieurs* ». Cette décomposition des peuples est pour mieux préparer la voie à Hitler qui viendra rétablir l'ordre en les réduisant tous à la servitude sous le despotisme de la « *classe des seigneurs* » boches, dont il s'est institué le Führer.

⁂

Tels sont les beaux principes directeurs qui doivent régir la propagande nazie et qui vont être enseignés méthodiquement comme la Nouvelle Morale dans les écoles du Reich, dans les Universités allemandes.

Les indigènes de Bochie ont de telles dispositions naturelles que leurs professeurs n'auront pas de peine à faire, de leurs disciples, de véritables maîtres dans l'art de mentir. Seulement, on commence à les connaître assez pour se défier d'eux et, si habiles qu'ils puissent devenir dans la pratique de la ruse et de l'hypocrisie, nous doutons qu'ils fassent encore des dupes !

⁂

Ainsi, les abominations que les Allemands commettent en Pologne viennent d'être dénoncées « urbi et orbi » par le Vatican. Pour répondre aux accusations précises que la Papauté a portées contre eux, les Maîtres du Reich n'ont rien trouvé de mieux que d'imputer ces crimes à leurs adversaires.

Le 3 février, à la radio, le traître de Stuttgart annonçait la découverte à Vilno d'une organisation terroriste polonaise et, le lendemain, il disait que l'enquête faite par la police avait établi que cette organisation criminelle fonctionnait avec de l'argent étranger, de provenance franco-anglaise.

Eh ! bien, s'ils ne trouvent rien de mieux que ça, autant les prévenir tout de suite qu'ils mentiront en vain. Personne au monde ne croira que ce sont les Polonais qui ont envahi le Reich et qui martyrisent les Allemands.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Il n'y a qu'une Allemagne

Rendons grâce à M. Jean Mistler, président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, d'avoir fait justice, une bonne fois pour toutes, du triste boniment sur l'existence des deux Allemagnes. La coupable, la responsable et celle qui ne l'est pas. Il n'y a qu'une Allemagne, celle qui se reconnaît avec complaisance dans les traits, l'histoire et les exploits des Frédéric II, des Bismarck, des Guillaume II et de leurs successeurs, les nazis. Il n'y en a pas d'autre. Les quelques malheureuses équipes d'hommes politiques sacrifiés auxquels les vaincus de 1918, rentrés dans les coulisses, laissaient jouer le rôle de comparses préposés aux conversations avec les Alliés, n'ont jamais rien représenté. Ils étaient assassinés à l'heure dite comme les Kurt Eisner, les Rathenau et les Erzberger, et leurs assassins échappaient au châtiment comme des hommes en service commandé. La République postiche de Weimar n'a jamais eu ni réalité, ni consistance : elle voilait la reconstitution de toutes les forces de la revanche qui s'élaborait dans le mystère et l'ombre.

On comprend que M. Mistler ne veuille pas laisser l'opinion française s'égarer une seconde fois : et on le loue de s'exprimer avec tant de netteté. Il est bien évident que s'il ne croit ni aux superstitions « juridiques », ni aux superstitions « historiques », cela signifie qu'avec MM. Daladier, Herriot, Jeanneney, avec M. Henry Bérenger, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, il est à la recherche d'une paix de sécurité par des garanties matérielles, positives, précises et précisées. Le maintien des accords militaires franco-britanniques, après la guerre, serait incontestablement une garantie. Mais s'il est question de prolonger la garde commune à l'Est, il faudra accorder à ceux qui la montent les meilleures conditions pratiques. Ce ne sont pas celles d'aujourd'hui assurément. Nos mobilisés, qui acquièrent une quotidienne expérience et une autorité chaque jour croissante pour dire leur mot, éclaireront la route des diplomates, si les diplomates n'y voyaient pas clair dans la nuit.

Informations

Au Sénat

Dans la séance de jeudi, le Sénat a discuté les interpellations de MM. Hachette et Caillier sur la situation économique et commerciale de la France en temps de guerre.

M. Hachette demande au Gouvernement s'il est disposé à desserrer l'étreinte de l'Etat sur l'économie nationale, ou bien s'il entend, au contraire, profitant des circonstances, développer l'étatisme contre lequel la Haute-Assemblée s'est déjà clairement prononcée.

Il s'élève contre les formalités imposées aux exportateurs, les tribulations administratives rencontrées par les importateurs.

M. Caillier prend ensuite la parole et montre au Sénat la nécessité de développer nos exportations. Il faut, dit-il, pour que nous puissions exporter, que nos prix extérieurs restent au-dessous des prix mondiaux.

La suite des interpellations est renvoyée à jeudi prochain.

A la Commission des travaux publics

La Commission des travaux publics de la Chambre a félicité M. de Monzie, ministre des travaux publics, de l'action énergique qu'il a menée pour la solution rapide du problème des gazogènes, et a émis un vœu en faveur de la création d'un service autonome des eaux et forêts au ministère des travaux publics.

La déchéance de Marcel Cachin

La Commission spéciale instituée pour l'examen de la demande de déchéance concernant M. Marcel Cachin, a décidé de se réunir à nouveau pour statuer sur cette sanction. Elle a informé M. Marcel Cachin qu'il lui était loisible de venir devant elle pour présenter sa défense s'il le jugeait utile.

Déclaration de M. Churchill

M. Hinwell, de l'opposition travailliste, a demandé à M. Winston Churchill, si, d'ici un mois ou six semaines, tous les bateaux de la marine marchande naviguant dans la mer du Nord, seraient équipés avec des canons pour leur protection.

M. Churchill a répondu : « Nous avons tous espoirs que de considérables mesures de protection seront prises dans les zones dangereuses, et j'estime que ceci doit être achevé dans un temps relativement court. On a déjà fait beaucoup, mais on ne pouvait naturellement s'attendre à ces attaques sur des navires sans défense. Il est maintenant évident que tous les bateaux, quelle que soit leur taille, doivent être capables de se défendre. »

Les Suisses n'ont pas le droit de s'engager

L'interdiction de s'enrôler dans une armée étrangère s'étend non seulement aux hommes soumis en Suisse à l'obligation de servir, que ce soit dans l'armée ou dans les services complémentaires, mais de façon générale à tous les citoyens.

Les contrevenants seront passibles de comparution devant la justice militaire.

Le renforcement de l'armée franco-anglaise

Tout en affirmant que le nouvel accord germano-russe rend désormais inopérant tout le système du blocus anglo-français, la presse nazie laisse percer une inquiétude très grande en ce qui concerne la situation, tant dans le nord de l'Europe que dans le Proche-Orient.

C'est surtout le renforcement de l'armée franco-anglaise dans les pays du Levant qui préoccupe les organes allemands. L'arrivée de contingents australiens et néo-zélandais en Egypte n'a pu être cachée au public allemand, mais les journaux s'efforcent de minimiser l'importance de ces contingents.

En Finlande

Il semble qu'il y a lieu de considérer la situation comme tout à fait favorable pour les Finlandais. Sur le front du lac Ladoga, au nord-est de ce lac, on a toutes raisons de penser que la manœuvre d'encerclement, dont on a parlé, s'opère avec succès. Il en est de même dans la région de Kuhmo.

Les renforts arrivent en Finlande

Soixante-dix avions de chasse, trente avions de reconnaissance et quarante avions de bombardement seraient arrivés en Finlande depuis le 25 janvier. Trois cents autres avions seraient en route.

On compterait actuellement en Finlande environ trente mille volontaires, mais ce chiffre augmente tous les jours et cela à une cadence de quatre à six cents unités par 24 heures.

Pour la défense de la Suède

Les deux Chambres du Riksdag ont adopté le projet gouvernemental accordant 28 millions de couronnes pour certains travaux de fortification et 24 millions pour l'achat de matériel d'aviation et l'établissement d'un camp d'aviation.

Elles ont également adopté un projet portant obligation pour les propriétaires d'immeubles de construire un abri contre les bombardements.

Une réponse allemande

Le « D.N.B. » diffuse une analyse de la note que le gouvernement allemand a fait remettre au ministère des affaires étrangères du Panama, en réponse aux propositions faites par les Républiques américaines, lors de la Conférence panaméricaine d'octobre 1939, relativement à l'institution d'une zone de sécurité autour du continent américain.

Cette note contient en substance une fin de non recevoir aux suggestions américaines.

Communiqué officiel

N° 330. — Rien d'important à signaler.

N° 331. — Tirs d'artillerie, de part et d'autre, dans la région de la Blies.

EN PEU DE MOTS...

— 118 caisses énormes, représentant 10.000 colis individuels, sont arrivées au centre militaire d'Arcueil. Ces envois arrivent d'Amérique et sont destinés aux soldats du front. D'autres envois sont en route.

— Une baleine de 24 mètres, capturée par des pêcheurs de Loctudy, a été vendue mercredi aux enchères publiques de Guilvinec. Elle a été achetée 15.000 francs par un industriel de Quimper.

— Au tirage des obligations du Canal de Panama, le numéro 786.725 gagne 500.000 francs ; le numéro 1.617.942 gagne 100.000 francs.

— Le Conseil de préfecture interdépartemental de Lyon a constaté la déchéance de 84 conseillers municipaux du département de Saône-et-Loire, appartenant au parti communiste.

— Un télégramme de la frontière hollandaise confirme qu'une grave épidémie de grippe sévit actuellement parmi les forces allemandes de la ligne Siegfried et que c'est par centaines que les soldats sont évacués.

— La violente tempête de neige qui s'abat sur New-York, ainsi que sur les Etats du Nord et des Etats-Unis, a causé plusieurs morts et une cinquantaine de blessés. La neige atteint plus d'un mètre à New-York.

NOS ÉCHOS

Maternité.

Elle vient de mettre au monde un superbe garçon de neuf livres et qui dort à poings fermés dans son petit berceau, à côté du lit de sa maman :

— Dieu soit loué ! fait-elle tendrement à l'oreille de son mari penché sur elle. C'est fini, mais...

Elle regarde avec amour le nouveau-né :

— Mais je lui souhaite de ne jamais passer par où j'ai passé !

Histoire allemande.

Un gauleiter est accusé de corruption. Il comparaît devant le tribunal spécial. Témoignages :

— Voyons, voyons, demande le président visiblement soucieux d'innocenter le nazi, voyons, Herr Brunder, croyez-vous vraiment que votre gauleiter ait pu se laisser acheter ?

Le témoin réfléchit un instant, puis :

— Pour quelle somme ? demande-t-il avant de répondre plus avant.

Regrets tardifs.

Le journal suisse *Berner Tagwacht* publie une lettre de Herr Fritz Thyssen, le Magnat de l'industrie allemande, à l'un de ses employés : « C'est avec un trouble croissant qui s'est changé ces derniers temps en horreur que je me suis rendu compte de la faute que j'ai faite lorsque avec Papen, Schroeder, Kirdof et Krupp, j'ai pris sur moi de financer le parti nazi, portant ainsi Hitler au pouvoir. »

Les surprises du langage.

Un officier aviateur anglais passait dans un village français où son uniforme bleu causa quelque surprise. Un villageois lui demanda pourquoi il n'était pas habillé en kaki comme les autres.

« C'est que, expliqua l'officier en toute bonne foi, « je porte l'uniforme des voleurs ».

Comment supposer, en effet, que cette diablesse de langue française tire du verbe « voler » quand il s'agit des ailes, le substantif « aviateur » ?

Par procuration.

Ce brillant pilote de chasse, qui promet d'être un des grands as de la guerre, vient de se marier par procuration :

— Atterrissage forcé ! disait-il en riant à ses camarades d'escadrille.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

DEMONSTRATIONS PRATIQUES DE TAILLE FRUITIERE DES PECHERS

La Société Nationale des Chemins de fer, en collaboration avec la Direction des Services Agricoles, a poursuivi une active propagande en vue de l'amélioration de la culture du pêcher.

De nombreux arboriculteurs étant mobilisés il apparaît encore plus nécessaire de reprendre les démonstrations de taille pour parfaire l'éducation professionnelle de ceux qui restent et former quelques jeunes à la pratique de la taille fruitière.

A cet effet il est prévu des démonstrations de taille dans les centres ci-après désignés, aux jours et heures indiqués :

27 février à Douelle, chez M. Rigal Aimé, de 9 h. à 11 h.

27 février à Parnac, chez M. Jouves Elie (verger des fosses), de 14 h. à 16 h.

28 février à Luzech, chez M. Poujade (verger de La Douve), de 9 h. à 11 h.

28 février à Albas, chez M. Ernest Lafon, de 14 h. à 16 h.

29 février à Prayssac, chez Mme Vve Lafargue (à Nouel), de 8 h. 30 à 11 h.

29 février à Puy-l'Evêque, chez M. Teyssèdre à Leygues, près Puy-l'Evêque, de 14 h. 30 à 17 h.

1er mars à Duravel, chez M. Froment André, de 8 h. 30 à 11 h.

2 mars à Tour-de-Faure, chez M. Rulhes, de 8 h. à 11 h.

5 mars, à Martel, chez Mme Soulillet (Route de Gramat), de 9 h. à 11 h.

6 mars, à Creysse, chez M. Coulie, à Ste-Catherine, de 10 h. à 12 h.

7 mars, à Cornac, chez M. Sirieys, de 9 h. à 11 h.

Toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à ces démonstrations sont cordialement invitées à y assister.

CONTRE LA HAUSSE ILLICITE

Le Commissaire de police de Figeac a dressé procès-verbal à un minotier étranger pour avoir majoré le prix des farines panifiables, qui est fixé pour le département du Lot à 300 francs.

Cette infraction relève du tribunal correctionnel.

L'HEURE D'ETE

L'heure d'été sera rétablie dans la nuit du 24 au 25 février. Au lieu de se faire, comme à l'habitude, à 23 heures, le changement d'heure aura lieu à 2 heures du matin.

Recensement de nos ressources forestières

Les besoins en bois de la nation étant apparus supérieurs à ceux du temps de paix, des mesures vont être prises afin de les satisfaire.

Le recensement des ressources sera effectué grâce à des déclarations imposées à tous les propriétaires de plantations de peupliers ou de plus de 10 hectares de bois et forêts ou en taillis sous futaie.

Ces déclarations, qui doivent être faites avant le 1er avril, permettront, pour chaque propriétaire, de connaître la capacité d'exploitation périodique, puis de déterminer le volume de bois à fournir.

Création d'un cadre de commis temporaires des Contributions Indirectes

Un cadre de commis temporaires des Contributions Indirectes a été créé pour la durée des hostilités. Ne seront admis à postuler que les candidats du sexe masculin ou féminin âgés d'au moins 18 ans au 1er juillet prochain et de 30 ans au plus au 1er avril prochain. L'âge limite est reculé d'un an par enfant à charge.

Les candidats doivent au moins être titulaires du certificat d'études primaires ou avoir effectué des études secondaires d'un degré suffisant.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 23 février prochain.

Les candidats pourront s'adresser pour tous renseignements au directeur des Contributions Indirectes de leur département ou au service local des Contributions Indirectes dont dépend leur domicile.

Le traitement annuel alloué est fixé à 14.008 fr. 80.

A Paris, 38 0/0 de vélos de plus qu'en temps de paix

Paris voit se multiplier la circulation à bicyclette. Les chiffres de la direction des contributions indirectes sont éloquents. Dans le dernier trimestre de 1938, le service des plaques de vélo a encaissé 273.838 francs. Durant la même période de 1939 la recette a été de 409.825 francs. Chaque plaque coûtant actuellement 25 francs, cela représente 16.390 bicyclettes pour 1939.

En 1938, année de l'augmentation de la taxe, le décompte est le plus compliqué. On a vendu 10.004 plaques à 25 francs et 1.826 plaques à 13 fr., ce qui fait au total 11.830 cyclistes. Il y a donc eu, pour le premier trimestre de guerre, dans le seul département de la Seine, une augmentation de 4.560 bicyclettes en circulation.

REGLEMENTATION DE LA VENTE DU BETAIL

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'important arrêté suivant :

Considérant que les ventes de bétail effectuées en dehors des heures et lieux de foires et marchés faussent le jeu normal de l'établissement des prix en suscitant des mouvements anormaux de hausse et facilitent l'accaparement ;

que ces manœuvres sont très préjudiciables à un bon approvisionnement des populations civiles et de l'armée,

Arrête :

Article premier. — La vente du bétail qui a lieu sur les foires et marchés régulièrement autorisés ne doit être effectuée que sur les emplacements affectés à cet usage et aux jours et heures fixés par arrêté municipal. Toute transaction effectuée avant les heures fixées ou en dehors des emplacements désignés est rigoureusement interdite. Il ne peut être fait d'achat direct dans les étables auprès des producteurs que dans les conditions prévues à l'article 2.

Art. 2. — Le droit de procéder à des achats directs dans les étables auprès des producteurs est exclusivement réservé :

a) aux agriculteurs opérant pour les besoins de leurs exploitations ;

b) aux bouchers et charcutiers duement patentés.

Il est bien spécifié que, pour tous intermédiaires, l'achat direct chez le producteur est strictement interdit.

Art. 3. — Tout transport ou conduite de bétail vif acheté en foire ou marché est soumis à une déclaration préalable à la mairie.

Cette déclaration doit spécifier :

a) le nombre et le lieu d'achat des animaux ;

b) le nom de l'acquéreur et du transporteur ou des conducteurs des animaux ;

c) le lieu de destination ;

d) le jour de leur transport ou de leur conduite.

L'autorité qui aura reçu la déclaration délivrera un récépissé qui devra être présenté à toute réquisition de la gendarmerie par le ou les convoyeurs du bétail.

Cette déclaration ne sera pas exigée pour les transports du bétail à l'intérieur du canton où a lieu l'achat sur pied et de ce canton, aux cantons limitrophes, à la condition que ces derniers soient situés dans le département.

UN PÈRE INDIGNE

A la suite d'une information de la Gendarmerie de Lacapelle-Marival, le Parquet de Cahors s'est rendu à Lasprades, hameau de la commune du Bourg, pour y instruire une affaire de mœurs.

Un cultivateur, nommé Firmin Lavaur, âgé de 66 ans, qui vit seul avec sa plus jeune fille, âgée de 16 ans, la mère malade étant en traitement à l'hôpital de Figeac, aurait abusé de sa fille.

C'est sous l'empire de la crainte que la jeune fille aurait dû se prêter aux manœuvres incestueuses de son père. Celui-ci est réputé dans la commune comme un homme violent, paresseux et s'adonnant à la boisson.

Après avoir été longuement interrogé par M. Albert, procureur de la République, Lavaur fit des aveux. Il a été mis en état d'arrestation et conduit à Cahors, où il a été écroué à la prison.

Ajoutons que la famille Lavaur est composée de 8 enfants ; tous ont quitté la maison paternelle, où seule était restée la jeune fille, victime de la lubricité paternelle.

Les anciens combattants pères d'un enfant

La loi de 1923, qui autorisait le vieillissement de deux classes des mobilisés pères d'un enfant, a été abrogée par la loi de 1929, qui ne tient plus compte de l'enfant unique.

De nombreux mobilisés, pères d'un enfant né avant 1928, ont négligé d'en faire la déclaration et, à l'heure actuelle, ils ne peuvent bénéficier du recul de deux classes accordé à certains de leurs camarades. Ce qui n'est pas très juste, car il fut, avant 1928, des négligences dont on ne pouvait prévoir, douze ans après, les conséquences.

Aussi, M. Radulph, député du Calvados, et plusieurs de ses collègues, ont-ils demandé à la Chambre d'adopter un projet de résolution intéressant les anciens combattants pères d'un enfant. Le voici :

« La Chambre des députés invite le gouvernement à accorder aux mobilisés des classes 1910 à 1918, titulaires de la carte du combattant, le bénéfice du vieillissement de deux classes accordé pour l'enfant unique par la loi militaire de 1923. »

Il y a tout lieu d'espérer que cette disposition sera favorablement accueillie par la Chambre.

Intendance

M. Manson, élève officier d'administration de réserve, est nommé au grade de sous-lieutenant d'administration et M. Esquilat est nommé au grade d'aspirant de réserve de la 17e région.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS.* — *Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

Nécrologie

Lundi est décédé, à l'hôpital de Cahors, Camille-Justin Fabié, décédé à l'âge de 67 ans.

Fabié était une bonne physionomie cadurcienne bien connue et estimée. Aux manifestations artistiques populaires, Justin Fabié apportait son gracieux concours, toujours très apprécié. Ses entrées en scène, dans un accoutrement de paysan d'autrefois, étaient saluées par les rires et les applaudissements des spectateurs qui, en outre, ne manquaient pas, avec justice, de faire une ovation à Fabié, à l'audition des fables patoises qu'il interprétait avec finesse et bonhomie.

La mort de Justin Fabié a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui l'ont connu.

⁂

C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de Mlle Castelnau, institutrice honoraire, décédée à Cahors, à l'âge de 71 ans.

Mlle Castelnau avait été, pendant plusieurs années, jusqu'à sa retraite, institutrice à l'Ecole primaire des filles de la place Thiers.

C'était une excellente maîtresse d'école, estimée de ses chefs, aimée de ses élèves et jouissant de la sympathie des parents et de tous ceux qui la connaissaient.

Nous saluons respectueusement la mémoire de la regrettée disparue, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Un peu délicat camarade

Après un goûter entre amis, le nommé E. R..., 18 ans, déjà mêlé à de nombreuses affaires, ouvrier à la Manufacture des tabacs, prit le portemonnaie d'une de ses compagnes d'atelier dans lequel il y avait une somme de 115 francs.

La jeune femme ayant constaté le vol, se plaignit vivement auprès de ses camarades qui, aussitôt, portèrent leurs soupçons sur E. R.

Malgré ses dénégations, celui-ci fut fouillé et les 115 francs furent retrouvés. E. R. les avait placés dans un de ses souliers.

La police informée a dressé procès-verbal qui a été transmis au Parquet.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 février 1940

Naissances

Manier Maurice, rue Wilson.
Delvalle Jacques, rue Wilson.
Piédeleu Monique, rue Wilson.
Bonnevart Colette, 3, rue Paramelle.
Forestier Gérard, rue Wilson.
Aillet Jacqueline, rue Wilson.
Correch Michel, rue Wilson.
Valmary Gilberte, rue Wilson.
Gonçalvès Eliane, rue Wilson.
Pagès Georges, rue Wilson.

Mariages

Freycinet Jean, sous-lieutenant pharmacien aux armées et Delfau Simone, S.P.
Lafleur Pierre, vannier, et Debard Antoinette, S.P.

Décès

Crémoux François, S.P., 74 ans, rue Wilson.
Pesteil Marie, Vve Cances, S.P., 65 ans, 1, rue du Moulin St-James.
Parra Françoise, Vve Carillo, S.P., 47 ans, 13, rue Bouscarrat.
David Pierre, cultivateur, 87 ans, aux Ramonets.
Gaillard Marie, Vve Fialbas, S.P., 79 ans, 4, rue du Château-du-Roi.
Couderc Marie, Vve Besse, S.P., 84 ans, 40, rue Nationale.
Alchié Adrien, cultivateur, 72 ans, à Bégoux.
Fabié Camille, S.P., 66 ans, rue Wilson.
Parazines Jean, contremaître à l'Imprimerie du *Journal du Lot*, 72 ans, rue des Jacobins.
Conté Jean, cultivateur, 76 ans, 31, rue Lastié.
Albarel Antoine, S.P., 78 ans, rue Edmond-Albe, 2.
Bédrines Marie, S.P., 68 ans, rue Wilson.
Bergon Félix, retraité, 63 ans, 5, rue Brives.
Castelnau Jeanne, S.P., 71 ans, 49, bd Gambetta.
Andral Pierre, S.P., 84 ans, 15, rue du Château-du-Roi.
Martin Jean, instituteur en retraite, 84 ans, 10, rue Emile-Zola.
Carayol Albert, cultivateur, 19 ans, rue Wilson.

Service pharmaceutique

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 18 février et lundi 19 février jusqu'à midi par la pharmacie GAYET.

En déplaçant une chaise

M. Joseph Teyssèdre, facteur à Cahors, s'est blessé à la main droite en déplaçant une chaise.

PALAIS DES FETES

Samedi 17, dimanche 18 février, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 h.

Viviane Romance, Roger Duchesne, Erich von Stroheim dans un grand film,

GIBRALTAR

Scénario de Stelli, Companeez et Jacot.

En complément :

DÉMON DE LA VITESSE

Actualités mondiales de la semaine.

RÉCUPÉRATION DES FERRAILLES

Comme suite à l'avis donné ces jours derniers, la Municipalité va faire procéder à l'enlèvement des ferrailles mises à la disposition de la Défense Nationale par les habitants de Cahors.

L'enlèvement, fait par les soins de la Municipalité, ne concerne que la ferraille cédée à titre gracieux. Celle remise à titre onéreux devra être transportée directement à la gare de la P.V., où le poids sera reconnu et le paiement effectué.

Le service de nettoiement assurera le ramassage du fer qui devra être déposé, au préalable, devant les immeubles, comme il est fait pour les ordures, dans l'après-midi des jours indiqués ci-dessous et dans les secteurs ci-après :

Le 19 février. — Secteur N° 1, limité par le bd Gambetta, la rue V.-Hugo, les allées des Soupirs et le quai Cavaignac.

Le 20 février. — Secteur N° 2, limité par le bd Gambetta, la rue du P.-Wilson, le quai Cavaignac et la rue V.-Hugo.

Le 21 février. — Secteur N° 3, limité par le bd Gambetta, la rue Joachim-Murat, l'av. J.-Jaurès, l'avenue de la Petite-Vitesse et la rue du P.-Wilson.

Le 22 février. — Secteur N° 4, limité par le bd Gambetta, la place Thiers, l'av. Charles-de-Freycinet, la place Gambetta et la rue du P.-Wilson. *(à suivre).*

Parti à la cloche de bois !

Le propriétaire de l'Hôtel du Midi, à Cahors, a porté plainte contre le nommé Fuster Léonard, de nationalité espagnole, pour filouterie d'aliments. Cet étranger a couché et mangé dans cet établissement et est parti sans payer.

Il aurait pris la direction de Caussade. Une enquête est ouverte et l'on croit que, démuni de ressources, il ne tardera pas à être arrêté.

⁂

Effectivement, Fuster n'est pas allé loin. Il a été arrêté par la gendarmerie, près de Lalbenque, et ramené à Cahors où, probablement, il soldera d'abord la note d'hôtel !

Incendie suspect

M. Moscatelli, entrepreneur de travaux publics, s'étant rendu faubourg Cabessut où il avait entreposé dans la cave d'une maison en construction des matériaux, eut le regret de constater que ces matériaux avaient été consumés par un incendie.

On se perd en conjectures sur les causes de cet incendie dont les dégâts sont évalués à 15.000 francs.

La police informée a ouvert une enquête.

Chronique des Théâtres

Représentation ajournée

Plusieurs membres de la troupe qui devait jouer « Œdipe-Roi » étant fortement grippés, la représentation est reportée au dimanche 3 mars.

EDEN

Samedi 17 et dimanche 18 février, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.,

Jean Murat et Josette Day dans une charmante comédie,

LA SONNETTE D'ALARME

En complément :

BULDOGG EN AFRIQUE

film policier, et les *Actualités mondiales* avec les derniers faits.

Les Sports

Le Rugby à Cahors

Cahors bat Fumel, par 20 à 8. — Ce résultat fut obtenu après une belle partie. Cahors sut mieux profiter des occasions de marquer, grâce à la supériorité de ses lignes arrières. Fumel réussit deux magnifiques drop-goals, œuvre de son demi d'ouverture et aurait mérité de marquer un essai.

Dimanche, Cahors rendra sa visite à l'équipe fuméloise. Souhaitons que nos représentants continuent à progresser et qu'ils fassent, devant le public si sportif de Fumel, une belle exhibition.

Départ de tous les joueurs, dimanche à 12 h. 3/4, devant la Mairie.

Les Jeunes Cadourques

Foot-ball association. — Dimanche dernier 11 février les J.C. (1) se sont déplacés à Agen pour y rencontrer l'Agen-Sportif, très forte équipe où les sélectionnés espagnols ne se comptent plus et où l'on trouve de nombreuses vedettes du foot-ball d'avant-guerre, aussi c'est par le score éloquent de 6 buts à 0 que les J.C. ont été battus ayant mis à leur actif quelques attaques de bonne facture qui se brisèrent toutes sur une défense irréprochable du portier et des arrières agenais. Tandis que leurs aînés se faisaient copieusement battre, les juniors battaient nettement par 7 buts à 2, après une partie moyenne, l'équipe d'Albas amputée de ses meilleurs éléments.

Arrondissement de Cahors

Grézels

Nécrologie. — La population de notre commune a appris avec peine la mort survenue après quelques semaines de maladie, à l'hôpital de Stenay (Meuse), de notre regretté compatriote, le soldat Marcel Salesse, âgé de 35 ans.

Nous adressons à sa mère, Mme Salesse, et à son oncle, M. Souques, qui habitent St-Jean-de-Grézels, nos sincères condoléances.

Carnet de deuil. — Nous apprenons avec peine la mort de M. Jean Caminade, ancien combattant de la guerre 1914-1918, décédé à l'âge de 68 ans, à son domicile, à Pech-Estève, commune de Grézels. Avec lui s'éteint une lignée de travailleurs qui se sont succédé en ligne directe, dans cette maison, depuis près de trois siècles, puisqu'un cadastre datant de 1672 fait mention d'un Caminade, propriétaire à Pech-Estève.

Nos condoléances à Mme et M. Pérez, sa fille et son gendre. — D.

Duravel

Foire. — Notre foire mensuelle se tiendra ce mois-ci le mercredi 21 courant, date habituelle.

Les allocations militaires seront payées ce jour-là par le percepteur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nécrologie. — C'est avec peine que nous apprenons le décès de Mme Vve Bessac, belle-mère de M. Destip, boulanger, rue d'Anjou, actuellement aux armées. Nous adressons à toute la famille en deuil nos sincères condoléances.

— Mardi 13 février, ont eu lieu les obsèques de M. Granier Joseph, 60 ans, ancien chef de gare, retiré à Figeac, rue du Collège.

A toute la famille, nos condoléances attristées.

Ecrasée par un tank. — Le 10 février au matin, a eu lieu la sépulture de Mme Puel, veuve du docteur Paul Puel, décédé en juin 1939, et enseveli à Figeac dans le caveau de famille. Mme Puel était tout récemment à Figeac pour affaires diverses.

A Bures-sur-Yvette (Seine-et-Oise) au moment où elle circulait sur la droite de la route, elle fut accrochée, renversée et écrasée par un tank piloté par des militaires. Ce tank dérapa sur un tournant dangereux et rapide. Péniblement dégagée et transportée à l'hôpital pour une tentative d'amputation urgente, elle n'a pu résister à ses blessures. Mme Puel était âgée de 72 ans.

Le fourgon était accompagné jusqu'à Figeac, par M. et Mme Birée, neveux de la défunte, M. et Mme Négrié, à qui nous adressons, ainsi qu'à toute la famille, nos condoléances attristées.

Syndicat agricole. — Les membres adhérents au Syndicat agricole de Figeac sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra dimanche 18 février, à 10 heures, au siège du Syndicat, maison Maury, au Pont du Pin. Importantes questions à régler, par suite du décès de M. Maury, gérant.

Le présent avis tiendra lieu de convocations individuelles.

Arts féminins. — Nous apprenons avec plaisir que notre gracieuse compatriote, Mlle Tournié, élève de l'école Pigier, cours professionnels, vient de subir avec succès les épreuves du professorat des cours de coupe, couture et modes. Mlle Tournié est la fille de notre sympathique entreposeur des tabacs, auquel nous adressons nos bien sincères félicitations.

Etat civil du mois de janvier. — Naissances : Jacques-Pierre-Henri Violleau, faubourg d'Anjou ; Gérard-Roger-Simon-Julien Guibert, à la Maternité ; Adriénne Dewuwna, à la Maternité ; Reine-Marie-Jeannine-Paulette Bornes, à la Maternité ; Germaine-Madeleine-Michelle Fau, à la Pierre-Levée ; Michelle-Geneviève-Maria Lardie, rue des Jardins-du-Puy.

Décès : Louis Laval, 83 ans, faubourg d'Anjou ; Jean-Pierre David, 86 ans, place Vival ; Pierre Peuville, 82 ans, rue Séguier ; Joachim Malaret, 83 ans, faubourg d'Anjou ; Antoine Gaches, dit Philippe, 73 ans, faubourg d'Anjou ; Auguste Malignon, 63 ans, avenue Philibert-Delprat ; Euphrasie Soulié, 85 ans, rue Séguier ; Victorine Teyssèdre, 73 ans, faubourg d'Anjou ; Marie Kabwrawes, 25 ans, faubourg d'Anjou ; Marie-Louise-Célestine Castagné, 39 ans, rue du Ségala ; Emile-André Martin, 70 ans, avenue Gambetta ; Marie-Zélie Puniet, 68 ans, rue Ste-Claire ; Auguste Allas, 68 ans, rue Lavialle ; Frédéric Maury, 65 ans, faubourg d'Anjou ; Marie-Louise Iffernet, 75 ans, rue Malleville ; Philomène Abadie, 91 ans, rue du Chapitre ; François Parra, 55 ans, rue du Faubourg-d'Anjou ; Léopold Germes, 72 ans, rue Victor-Delbos ; Jeanne Nègre, 83 ans, avenue Clémenceau.

Les rentes des mutilés du travail et la contribution nationale. — Le secrétaire des mutilés du Travail communique :

« Le décret-loi du 1er septembre 1939, instituant la contribution nationale de 15 0/0 prévoyait certaines exonérations de ladite contribution, notamment pour les pensions des réformés et des victimes civiles de la guerre, mais dans lesquelles ne figuraient pas les modestes rentes des mutilés du travail.

« Le nouveau décret-loi du 10 novembre 1939, publié dans le « Journal Officiel » du 17 novembre, portant modification du décret-loi du 1er septembre, dispose expressément que sont exonérées de la contribution nationale (qu'il s'agisse de la contribution de 2 0/0, 5 0/0 ou de 15 0/0), les rentes et majorations des mutilés du travail.

« Cet heureux résultat, dont ne pourront que se réjouir les victimes d'accidents du travail, est une nouvelle démonstration de l'efficacité de l'action raisonnée que, même dans les circonstances actuelles, poursuit la Fédération nationale des mutilés et invalides du travail

« Ajoutons que les allocations servies en application des lois d'assistance ou d'assurances sont également exonérées de la contribution nationale.

« Enregistrons enfin avec satisfaction les bonnes dispositions dont a fait preuve en la circonstance le Gouvernement à l'égard des mutilés et invalides du travail.

« Pour tous renseignements, s'adresser au groupe départemental de la S.F. au groupement départemental.

Gorses

Carnet de deuil. — Mardi 6 février ont eu lieu à Gorses les obsèques de M. Louis Guette, âgé de 53 ans, titulaire de la carte du combattant. Le disparu avait su conquérir l'estime de tous pendant les quelques mois de vacances qu'il venait toujours passer dans sa ville.

qu'un groupe d'anciens combattants avec

Une foule de parents et d'amis, ainsi le drapeau, ont tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

A la famille si cruellement éprouvée, nous exprimons nos vives condoléances.

Latronquière

La foire. — Notre foire du 10 eut son importance habituelle.

JALAPA

le bon détacheur

LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER

Dégraisse et nettoie bien

TOUS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS

En vente chez les Droguistes, Epiciers, Merciers

et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Marchés bien approvisionnés.

Cours en hausse, excepté sur les veaux de boucherie qui ne se vendirent que de 7 à 9 fr. le kilo, suivant qualité. Les porcs gras, qu'on enleva à pleins camions, valurent de 475 à 490 fr. le demi quintal, en augmentation de 40 à 45 fr. par 50 kilos sur la foire de Souceyrac ; porcelets très recherchés et à un prix élevé. Grande activité et transactions nombreuses au foirail aux bœufs et aux moutons. Quelques jolies vaches atteignirent ou dépassèrent le prix de 5.000 fr. pièce.

Au marché à la volaille, les poules et les poulets se vendirent de 7 à 8 fr. la livre ; les lapins 4 fr. 50 le demi-kilo et le beurre 11 fr. les 500 grammes. ; œufs, de 9 à 9 fr. 50 la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

Espédaillac

Décès. — C'est avec peine que nous avons eu à enregistrer ces jours-ci les décès de trois vieillards :

Mme Vve Jeanne Delmas, à l'âge de 88 ans ; Mme Vve Lacombe, née Lacroix, à l'âge de 92 ans (elle était la doyenne de la commune) ; M. Frédéric Beauville, cordonnier, âgé de 90 ans.

Nous adressons aux familles en deuil l'expression de nos bien sincères condoléances.

Lamothe-Fénelon

Pour nos soldats. — Notre atelier de tricoteuses de la mairie vient de faire la distribution des vêtements confectionnés pendant les mois de décembre et de janvier. Tous les mobilisés de la commune y ont trouvé à profusion des chaussettes, des cache-cols, des gants, des passe-montagne, etc., etc. Il a même permis à beaucoup d'entre eux de profiter de leur permission p ur faire eux-mêmes le choix des objets dont ils avaient besoin et c'était vraiment une joie de voir ces poilus remuer de leurs mains malhabiles les lainages qui allaient leur procurer les calories que l'hiver par trop rude leur refusait. Aux dames tricoteuses et aux dames bienfaitrices, au nom de nos soldats, nous disons merci.

Souillac

Marché du 12 février. — Marché bien approvisionné et très actif.

Principaux cours pratiqués :

Poules, coqs et canards, 7 fr. ; poulets de grains, 7,50 à 8 fr. ; dindes, 6 fr. 50 ; pintades, 8 fr. ; lapins domestiques, 3,50 à 4 fr., le tout le demi-kilo.

Pigeons communs, 5 à 6 fr. ; de grosses espèces, 15 à 16 fr. le couple.

Œufs, 10,50 à 11 fr. la douzaine.

Beurre du pays, 21 fr. le kilo ; petits fromages de chèvres, 5,50 à 6 fr. la douzaine.

Quelques paniers de truffes vendues entre 50 et 55 fr le kilo.

Thémines

Nécrologie. — Décès, à 69 ans, de Mme Vve Eugénie Born, de Gruffiel. A ses enfants, à ses petits-enfants et arrière-petits-fils, nos sympathiques condoléances.

Nos soldats. — Fabre Valentin, domestique chez Mme Vve Pradié, blessé de guerre 1914-18, versé dans l'auxiliaire, a rejoint son corps à Agen.

— Roudié Marius, du Trinca, est bon pour le service armé.

En permission de détente : Lavinal Georges, de Lafanayre.

Excellentes nouvelles de tous nos autres soldats.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 16 FÉVRIER (soir)

Activité de nos reconnaissances.

L'une d'entre elles a subi quelques pertes en traversant un champ de mines ennemi.

Quinze cents enrôlements par semaine

L'Agence Reuter annonce que 1.500 hommes se font inscrire chaque semaine en Nouvelle-Galles du Sud pour servir dans le corps expéditionnaire de l'aviation australienne. Un millier d'entre eux sont reconus aptes et sont enrôlés dans divers services.

L'Allemagne lancerait une grande offensive sous-marine

Le correspondant du « Daily Telegraph », à Copenhague, écrit : Je crois savoir que, sur les instructions de Hitler, l'Amirauté allemande va déclencher une campagne de guerre sous-marine illimitée contre les bateaux marchands du monde entier, sur une échelle dépassant les rêves les plus fous de l'amiral von Tirpitz.

Le torpillage de navires hollandais, danois, norvégiens et suédois, au cours de ces derniers jours, justifié par les porte-parole nazis comme étant entièrement conforme aux lois de la guerre sur mer, n'est que le prélude à une tentative par l'Allemagne d'étranglement de tout le commerce des neutres sur les routes maritimes mondiales.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean-Paul CANCE, les familles PESTEIL, CANCE, LAROZE, CANET, CHAUZU, CHIGNAC, DAYMA, FRAGNAC, FROIDEFOND, GÉRARD, GUÉRAL, HÉREIL, ROLAND, SANCIER, TERRIEUX remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Veuve A. CANCE

née Marie-Madeleine PESTEIL

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS

Madame Jean MARTIN ; Madame et Monsieur Gilbert MARTIN, Chef de bureau au Ministère de la Marine et leurs enfants ; Madame et Monsieur Lucien MARTIN ; Madame Veuve Gentil MARTIN, à Caylus, et ses enfants; Madame et Monsieur BLANIÉ, pharmacien, et leurs enfants ;

Les familles MARTIN, MIRAN, BAUDEL, BALDY, MOLINIER, DURAND, RIVIÈRE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean MARTIN

Instituteur en retraite

ainsi que celles qui leur ont donné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

AVIS DE DECES

Madame Georges DAVID ; Mademoiselle Renée CAMINADE ; Monsieur Jean DAVID et tous les autres parents et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle CASTELNAU

Institutrice honoraire
Officier d'Académie

leur tante, décédée le 16 février 1940, à l'âge de 71 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui seront célébrées le lundi 19 février, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 49, Boulevard Gambetta, Cahors.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

TOUTMAIN

26, CHAMPS-ÉLYSÉES, 26

PARIS

informe son aimable clientèle que son

ALBUM DE MODES

PRINTEMPS

n'est envoyé cette saison que sur demande

ÉCRIVEZ DÈS AUJOURD'HUI POUR LE RECEVOIR FRANCO

PETITES ANNONCES

On demande bons mécaniciens réparations automobiles. S'adresser ou écrire : Succursale Citroën, Quai Cavaignac, Cahors.

On demande **des friches** à louer pour garder les moutons. S'adresser : Mme Pinard, 2, rue Delpech, Cahors.

A vendre à Cahors, faubourg Labarre, près l'Eglise, **une maison** deux grandes pièces, pouvant en faire quatre. Magnifique cheminée style gothique, cave et grenier. Vue sur le faubourg Cabessut. J. Dellard, Cabinet Immobilier, 1, rue Joffre, Cahors.

Recherche à Cahors ou environs, **maisons rapport ou agrément.** Payement comptant. Faire offres : R. Maratuech, 109, Boulevard Gambetta, Cahors.

On demande **femme de ménage,** 3 heures le matin. Références. S'adresser : 23, rue du Portail-Alban.

On demande **une femme de ménage.** S'adresser : chez M. Priolo, Bazar de la Promenade.

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Au Lilas Blanc

ancienne Maison Théron

79, Bd Gambetta, CAHORS

Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral — corbeilles, gerbes, coussins, croix, etc...

Couronnes et tous articles funéraires — modèles exclusifs, cierges

VENDRE ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Pour vos Maux D'ESTOMAC

BRÛLURES
AIGREURS
GASTRITES
DYSPEPSIE

POUDRES de COCK

Toutes pharmacies, fr. 12.50 la boîte

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 31

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

Qu'avait-il fait ? Avait-il dit un mot maladroit pour lequel elle entendait aujourd'hui le remettre à sa place ? Ou bien — et cette pensée était plus terrible encore — aimait-elle Falconer et était-elle malheureuse de le voir épouser Sonia ? Il était misérable parce qu'il ne savait comment lui parler et comment se comporter lui-même. Il ne pensait plus qu'à une chose, prendre la fuite.

Il essayait de se persuader que peut-être elle était fatiguée et avait mal dormi, mais ce fameux changement n'expliquait pas une roideur voulue, et ce parti pris très évident de se tenir à distance.

Avant que Nick lui eut proposé le plan de leur excursion, elle vint à lui vivement :

— Oh ! monsieur Hillard, je pense que vous serez heureux d'apprendre que vous allez être libéré de tous les ennuis que je vous apporte. J'ai l'intention d'aller à Montrey dans l'auto de M. Falconer avec Mlle Sonia... Vous savez que nos plans sont toujours faits pour un jour seulement. Du reste, je sais que M. Falconer vous demandera de vous joindre à nous ; j'espère que vous accepterez, et c'est pourquoi je ne vous ai pas mis autrement au courant.

M. Falconer pense que vous laisserez votre chauffeur conduire seul votre auto, ajouta-t-elle et que vous vous joindrez à nous dans la sienne. Mais, il vous parlera de cela en détail, j'ai rendez-vous avec Mlle Sonia dans son appartement.

Ayant dit, elle disparut comme si la question maintenant était à débattre entre les hommes et qu'elle n'y prenait plus aucun intérêt.

— Je comprends, pensa le malheureux, elle a prétexté l'invitation de Falconer pour se débarrasser de moi. Peut-être même lui a-t-elle suggéré de m'inviter en lui disant que c'était la plus belle manière de se débarrasser de moi sans me froisser.

Aussi, quand Falconer vint l'inviter, il refusa nettement, disant que son chauffeur était incapable de conduire seul l'auto, et qu'il était obligé d'en prendre lui-même soin.

Falconer essaya de le persuader qu'il pourrait en ce cas confier son auto au train, mais Nick ne se laissa pas influencer, il était trop convaincu que Mme May voulait se débarrasser de lui.

— Je suis désolé, dit-il, mais la chose est impossible.

— Vous comprenez, Monsieur Hillard, lui dit quelques instants plus tard Angèle, je ne peux pas refuser à M. Falconer d'accompagner Sonia, qui n'aurait pu faire le voyage seule avec lui, étant sa fiancée. C'est en qualité de chaperon que je fais le voyage, et je ne pouvais pas refuser.

Il n'insista pas ; les choses étant faites, il n'y pouvait rien. La jeune femme ne lui avait rien promis et elle avait tous les droits de se débarrasser de lui.

Pourtant l'insistance d'Angèle à lui dire que c'était une question de chaperonnage qui la séparait de lui, lui parut être une branche d'olivier.

— Pensez-vous réellement ce que vous dites ? demanda-t-il vivement, et désirez-vous vraiment que je vous rejoigne ?

— Sincèrement oui, pourquoi pas ?

— Oh ! je ne sais pas ! Mais, si vous pensez vraiment ce que vous dites, peut-être ne dois-je pas vous dire adieu pour jamais.

— Grand Dieu ! j'espère bien que non, dit-elle. Mais elle prenait volontairement un ton si léger et si désinvolte que cela enlevait de la valeur à son affirmation.

— Naturellement, nous nous rencontrerons, ajouta-t-elle. Vous venez quelquefois à San-Francisco, moi je vais y rester pendant des jours et des jours.

— En ce cas, je me permettrai de vous y faire une visite.

— Je serai charmée de vous recevoir à l'Hôtel Varront, quand j'y serai installée.

Il lui serra la main, et quelques minutes plus tard, il était parti.

Les raisons du changement d'Angèle n'étaient pourtant pas difficiles à comprendre. La jeune femme les trouvait même très claires et se jugeait très digne de louanges. Elle pensa ainsi jusqu'à la dernière minute. Mais, dès qu'il fut parti, elle se jugea stupide, chose qu'elle aurait été furieuse de s'entendre dire par une autre qu'elle-même.

Elle aurait voulu que Nick comprît, et pour cela, elle eût dû mieux se faire comprendre. Les choses ne pouvaient pas continuer comme elles étaient après cette dernière soirée où elle croyait avoir été incroyablement ennuyeuse et sotte. Toute la nuit, elle s'était souvenue de sa conduite, de la manière dont elle avait permis à ce demi-sauvage de tenir ses mains, de s'asseoir tout près d'elle sur les marches de l'escalier, comme s'ils étaient vraiment engagés dans un flirt régulier. Elle croyait de son devoir de lui montrer maintenant qu'elle n'était pas une ridicule et sentimentale jeune femme, et elle avait décidé de remettre les choses au point où elles étaient exactement le premier jour où ils s'étaient rencontrés à New-York. Et, forte de sa résolution, elle avait commencé à changer d'attitude envers lui.

Au fond du cœur, elle désirait ardemment qu'il acceptât l'invitation de Falconer, mais pour rien au monde elle n'eût voulu qu'il connût son désir ! S'il allait à Montrey dans l'auto de M. Falconer, ils resteraient bons amis, il y aurait simplement de nouveaux personnages joints à leur excursion.

Ce fut seulement quand Nick fut parti qu'elle vit les choses à d'autres points de vue.

Pourquoi n'avait-elle pas été assez intelligente pour le garder comme seul guide, au lieu de lui donner à penser qu'il avait fait quelque chose de mal. Elle aurait dû agir différemment elle, une femme du monde, alors que lui était si simple et sans détours. Elle se considéra comme une pécore, alors que Nick lui paraissait noble et grand. Mais les choses étant ce qu'elles étaient, elle était trop fière pour y rien changer.

— De quoi, mon Dieu, vais-je m'inquiéter ! Après tout, se dit-elle, nous ne pouvons avoir des rapports d'amitié quotidiens toute notre vie !

Déjà il lui avait fait prendre conscience de sa propre valeur, et elle avait été surprise de voir qu'un homme comme Falconer l'appréciait hautement, pourtant l'avocat était un homme de son monde, tandis que Nick n'avait pas fréquenté les grandes écoles ni vécu dans la société des femmes du monde dès son enfance.

— Il est pourtant le plus noble des gentilshommes, admettait-elle cependant, et je ne suis même pas digne de lui. Pourtant elle l'avait laissé partir et cherchait à se consoler en se disant que les meilleures choses ont une fin.

Dans l'après-midi, quand elle fut installée dans l'auto de Falconer, les choses prirent encore une nouvelle tournure, la princesse di Céréno n'était qu'une invitée, et Sonia était reine. Et parce qu'elle n'était pas entourée de l'admiration de Nick, elle ne prit pas à l'excursion le quart du plaisir qu'elle eût pris en d'autres circonstances.

La soirée ne fut pas meilleure dans le salon de Falconer ; Sonia et lui avaient l'un et l'autre oublié la jeune femme bien que, sans sa présence, ils n'auraient pas eu la joie d'être ensemble.

Malgré tout elle se laissa prendre à la douceur de la voix de la chanteuse, et elle l'écouta dans le recueillement, tout en pensant de plus en plus que le destin était cruel pour elle en la condamnant à la solitude.

(à suivre).